



N° 1406 • 122<sup>e</sup> année • E-mail: [info@f-a-i-r.ch](mailto:info@f-a-i-r.ch) • Tél. 022 796 07 11 • Fax 022 797 35 30 • Juin 2014



*Fédération des Agents  
Indépendants  
et Représentants*

**INFOS-  
vente**

**FORMATION AVANTAGES INFORMATION RÉSEAUX**

[www.f-a-i-r.ch](http://www.f-a-i-r.ch)

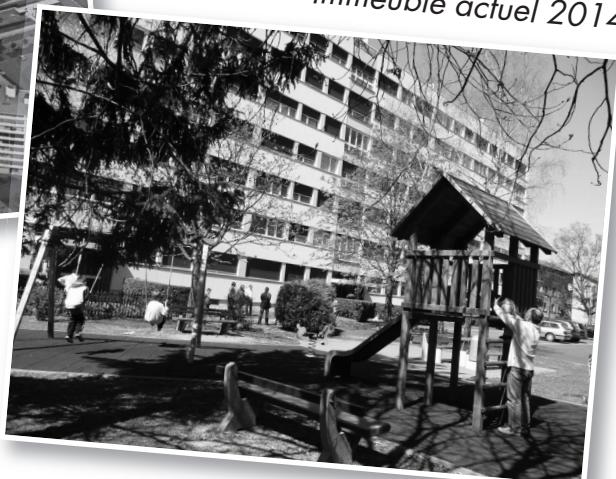
**SAMEDI 28 JUIN 2014**

## **ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS**

à la salle des Ouches au secrétariat central de Genève



Terrain en 1972



Immeuble actuel 2014

**Ce sera l'occasion de voir notre immeuble qui se porte bien  
pour ses 42 ans.**



# Communications officielles

## Fermeture des bureaux

Pentecôte :  
lundi 9 juin 2014

### DATES IMPORTANTES FAIR A RETENIR EN 2014

- **Assemblée des délégués :**  
Samedi 28 juin
- **Assemblée des présidents :**  
Samedi 8 novembre

### AGENDA 2014 FOIRES-EXPOS

LAUSANNE | Palais de Beaulieu

- **Comptoir Suisse**  
du 19 au 28 septembre
- **Salon des métiers et de la formation**  
du 25 au 30 novembre

GENEVE | Palexpo

- **22<sup>e</sup> Salon de la voiture d'occasion**  
du 3 au 5 octobre
- **Les automnales**  
du 7 au 16 novembre

FРИBOURG

- **Foire de Fribourg**  
du 3 au 12 octobre

ZURICH

- **Züspa – le salon d'automne**  
du 26 septembre au 5 octobre

VALAIS / MARTIGNY

- **Foire du Valais**  
du 3 au 12 octobre
- **Foire au lard**  
du 1<sup>er</sup> au 2 décembre

## Pour réussir vos négociations

1. Visualisez positivement le résultat de l'entretien, pour le client comme pour vous. Représentez-vous une issue favorable.
2. Respirez profondément et calmement. Votre cerveau a plus que jamais besoin d'oxygène.
3. Donnez-vous du temps. Marquez des pauses dans votre argumentaire. Ar-ti-cu-lez. Vous "calmerez le jeu".
4. Ne prenez pas la mouche devant les objections un peu vives du client: "*Ca ne vaut rien... C'est horriblement cher!*" Ce n'est pas à vous qu'il en veut.
5. Détendez-vous physiquement: mains ouvertes, pas de bras croisés ni de sourcils froncés. Les postures crispées provoquent, la crispation du vis-à-vis.

FV

Visitez notre site Internet



[www.f-a-i-r.ch](http://www.f-a-i-r.ch)  
[info@f-a-i-r.ch](mailto:info@f-a-i-r.ch)

**Editeur:** Mensuel de la FAIR – Fédération des Agents Indépendants et Représentants – Rue Camille-Martin 20 – 1203 Genève – Tél. 022 796 07 11 – Fax 022 797 35 30  
– **Président central:** M. Marc Schenker – **Rédacteur responsable:** Secrétariat central. **Tarif de la publicité:** annonces: page 1/1 n/b Fr. 900–; **réclames:** 3 col. de 54 mm à la page Fr. 1.70 le mm; **Impression:** Lenzi SA, 56, rte du Nant-d'Avril, 1214 Vernier-Genève, Tél. 022 341 13 22, Fax 022 341 36 17.



# Comité directeur

Le Comité directeur s'est réuni le 9 avril 2014 au secrétariat central à Genève. Après les sections du Valais et de La Fribourgeoise, le Comité directeur voulait rencontrer le nouveau président de la section de Genève, Jean-Pierre Chèvre.

Les buts de ces rencontres sont de connaître l'organisation et les attentes des comités de section, coordonner les actions, afin de mieux collaborer. Il est aussi à l'écoute des demandes et des idées, il souhaite voir ce qui se fait, quels sont

les projets et déterminer les objectifs et les délais.

Le président de la section de Genève apprécie sa collaboration avec le secrétariat central. Il

souhaite que les articles publiés soient lus, lorsqu'une section organise une manifestation et que le comité des autres sections y participe. Il aimerait organiser quatre rencontres par année, une présentation par un membre, une visite d'une manufacture, une sortie loisir et l'Assemblée générale.

L'Assemblée des délégués aura lieu à Genève, le Comité directeur suggère d'inviter les membres de la section de Genève à y assister et à participer au repas qui suivra.

Le Comité directeur approuve cette façon d'envisager les activités de la section et est satisfait des propositions de Jean-Pierre Chèvre et le remercie de sa participation à cette séance.

Le président central, Marc Schenker, reprend l'ordre du jour.

Marcel Chuard présente la situation financière à ce jour. Afin de faciliter la compréhension des mouvements financiers, il a préparé trois tableaux qu'il distribue à ses collègues. Il fait un résumé des cotisations payées à ce jour.

La vérification des comptes a eu lieu à Genève le 15 mars, elle s'est bien déroulée.

Le Comité directeur fait les derniers préparatifs pour l'Assemblée des présidents, qui aura lieu le 3 mai. Il complète l'ordre du jour, choisit le repas et prépare le déroulement de l'Assemblée. Le président central mentionne quelques points dont il aimerait parler.

Concernant la formation professionnelle, Michel Conus donne les dernières informations. Il est en contact avec le secrétariat central pour tenir à jour la page du journal sur la formation professionnelle.

Les cours proposés aux membres sont sur le site et dans le journal INFOS-Vente, avec un bulletin d'inscription.

Jean-Claude Moy informe ses collègues sur les derniers contrats conclus pour l'achat de voiture. Il s'agit des marques représentées par Amag et de la marque Fiat. Des "Avantages" avec le groupe Renault sont en discussion. Le Comité directeur lui demande de prendre contact avec Volvo.

Le journal de mai est prêt à être édité.

Marcel Chuard explique les rendez-vous qu'il a eus avec les responsables de la Ville de Genève, suite aux ennuis rencontrés dans le parking des locataires, afin de les éviter, une clôture sera mise entre l'immeuble et l'école des Ouches.

Le Comité directeur doit étudier encore plusieurs sujets concernant le fonctionnement de l'association et les questions qui sont soumises au secrétariat, car c'est à lui de prendre les décisions qui s'imposent.

Avant de clore cette longue séance, le président central fixe ou rappelle les dates des prochaines manifestations. Il clôture la séance à 20h.00 en remerciant chaleureusement ses collègues et les invite à partager un repas préparé par Doris Frischknecht.

\*\*\*\*\*



Le Comité directeur et le secrétariat central souhaitent un très bon anniversaire à Marcel Chuard, né le 28 juin et lui adressent leurs meilleurs vœux.



# Assemblée des présidents

**L**e Comité directeur et les présidents de section se sont réunis le 3 mai 2014 à Treyvaux.

Le président central, Marc Schenker, ouvre la séance à 10h.05 en saluant Marcel Chuard, président central d'honneur, Michel Conus, membre d'honneur, ses collègues du Comité directeur et les présidents de section.

Le président de la section de Genève, Jean-Pierre Chèvre est remplacé par Vincent Perret.

Deux sections sont toujours représentées par un membre du Comité directeur, celle de Bienne par Marcel Chuard et celle de Neuchâtel par Jean-Claude Moy.

Jean-Claude Nicolet est choisi comme scrutateur.

Comme lors de la dernière Assemblée des présidents, le président central a décidé de leur laisser environ 30 minutes pour échanger les thèmes, les idées, les réflexions et les projets qu'ils souhaitent, ainsi que préparer des propositions concrètes. La section de La Fribourgeoise ayant fait une proposition de ristourne supplémentaire, Marc Schenker aimerait que tous les présidents soient informés et se mettent d'accord entre eux. Il mentionne également la relève du Comité directeur, qui doit être faite par les sections. Le résultat de ces réflexions sera repris après l'acceptation des comptes.

Le président central pose la question, au sujet du remplacement d'un président s'il doit rapidement quitter son poste. Il faut absolument penser à assurer la continuité de l'activité, tant de l'association que des sections.

L'ordre du jour et le procès-verbal du 9 novembre 2013 sont acceptés à l'unanimité.

Le trésorier central et administrateur des Ouches, Marcel Chuard, présente les comptes 2013 qui sont le sujet principal de cette séance.

C'est avec satisfaction qu'il présente ces comptes dont les résultats, qui grâce à une gestion saine, respectent le budget accepté en novembre 2013.

Pour la bonne règle, il donne quelques explications concernant ces comptes.

Tout d'abord, le groupe immobilier des Ouches. La gestion de notre immeuble nécessite beaucoup de temps et de suivi. Toutes les décisions sont prises, seulement après avoir consulté les moyens financiers que nous avons à disposition.

Des travaux de réfection sont régulièrement effectués, afin d'améliorer les conditions de vie de nos locataires et surtout de maintenir notre immeuble en bon état, malgré ses 42 ans d'existence. La place de jeux a été clôturée pour assurer la sécurité des enfants, et côté Jura, la haie a été fortement élaguée pour éviter des chutes de branches et divers buissons ont été replantés.

Le décompte des impôts est toujours compliqué. En effet, il dépend beaucoup du montant des travaux effectués et les décomptes définitifs se font, en général, une année plus tard.

L'apport de l'immeuble est toujours important, les taux de rendement restant à un niveau intéressants, il continue à couvrir les coûts de fonctionnement de la FAIR et lui assure une continuité.



Concernant la caisse au décès, il n'y a pas beaucoup à dire. Il y a eu 8 décès en 2013 et les rentrées de cotisations diminuent. En effet les membres qui bénéficient de la nouvelle formule sont exonérés de la cotisation dès 65 ans.

Le prêt accordé en 2010 est remboursé.

La gestion de l'Administration centrale est sous le contrôle du trésorier central en collaboration avec le Comité directeur.

Les charges restent stables, une explication détaillée des recettes et des dépenses est donnée aux présidents. Le désir du Comité directeur et de l'administrateur des Ouches est d'être clair et transparent dans ses informations.

L'Assemblée des délégués s'est déroulée à Bienne et son coût varie toujours en fonction du nombre d'invités.

La propagande et le recrutement sont en forte augmentation, cela est dû à la campagne faite dans le journal "20 Minutes", il était nécessaire de faire connaître notre Association à un plus large public de l'extérieur.





La formation professionnelle est une dépense importante. Le comité directeur s'efforce d'offrir des cours intéressants pour nos membres, ainsi qu'un soutien financier pour encourager les jeunes à se former. Michel Conus, notre représentant à la commission des examens participe régulièrement aux séances Markom et SMC.

Les coûts du journal INFOS-Vente ne varient pas. Un moyen sûr de diminuer son coût serait d'obtenir de la publicité de la part des sections. Le trésorier central demande aux présidents de section de faire un effort, leur caissier appréciera agréablement l'encaissement des commissions accordées sur ces publicités. Il remercie chacun de sa future collaboration.

Le trésorier central et administrateur des Ouches termine son rapport en remerciant Jean-Bernard Billharz de son aide et de sa dévouée collaboration, ses collègues du Comité directeur, de leur confiance et de leur soutien ainsi que le personnel du secrétariat central, pour son travail et son dévouement à notre cause.

Il remercie tous les participants de leur attention et se met à disposition pour répondre aux questions.

Les rapports des vérificateurs des comptes et de la fiduciaire sont lus avant de soumettre ces comptes 2013 à l'approbation des présidents.

Comme il n'y a pas de question concernant ces divers rapports et les comptes 2013, ils sont acceptés à l'unanimité.

Le rapport annuel 2013 est soumis à l'approbation des présidents. Il résume les activités de l'année écoulée, le président central fait quelques remarques. Il s'est arrêté à la page 36 dudit rapport, qui donne le mouvement des membres au cours de l'année. La tendance est toujours la même, les admissions ne parviennent pas à couvrir les décès, les démissions et les radiations. Cette situation est toutefois moins mauvaise que ces précédentes années.

Il invite les présidents de section à parler autour d'eux de notre Association et à réfléchir à une véritable action de recrutement. Il ne faut pas oublier tout ce qui a été mis en place pour aider des jeunes à se former, en les informant de l'avantage de faire partie de notre Association.

Suite à toutes ces réflexions, le rapport annuel 2013 est accepté à l'unanimité.

La convocation à l'Assemblée des délégués est complétée et commentée. Cette assemblée aura lieu à Genève, au secrétariat central, une façon pour plusieurs délégués de faire connaissance avec l'immeuble des Ouches.

Le président central et le Comité directeur sont conscients qu'il faut assurer le futur de notre

Association. C'est une question qui doit être débattue avec tous les représentants des sections.

Toutes ces importantes questions seront traitées lors de l'Assemblée des délégués.

A tour de rôle, les présidents de section présentent un rapport sur l'activité de leur section et parlent aussi du débat qu'ils ont eu en début de séance.

Marc Schenker est conscient qu'ils ont une tâche importante pour assurer le bon fonctionnement de leur section et que ce n'est pas toujours facile, mais le Comité directeur est toujours à leur écoute et prêt à les aider dans la mesure de ses possibilités.

Les membres du Comité directeur présentent à leur tour leur rapport.

Michel Conus donne un rapport détaillé sur ses activités en tant que responsable de la formation professionnelle, il assiste régulièrement aux séances et aux examens Markom. Ces séances sont souvent en allemand.

Le président central ainsi que le Comité directeur ont apprécié le cours incendie organisé par Philippe Reymond, président de la Vaudoise et rappelle le prochain cours organisé au CPI sur les couleurs.

Jean-Claude Moy donne quelques détails sur le site internet et mentionne les nouveaux "Avantages".

Les manifestations sont annoncées avec la possibilité de s'inscrire directement sur le site.

Marcel Chuard fait un rapport en tant que trésorier central et distribue à chaque président la liste des rappels de cotisation. Cela varie d'une section à l'autre.

Dans les propositions individuelles, dernier point de l'ordre du jour, le président central vient sur une demande faite par la section de La Fribourgeoise. Cette demande a été envoyée à tous les présidents.

Avant d'ouvrir la discussion, Marc Schenker apporte quelques précisions. Le Comité directeur a étudié cette demande et il fait part de ses réflexions. Il a tout d'abord un souci d'équité et dans la demande de cette section, les petites sections auraient des difficultés à obtenir une participation. Il fait donc une autre proposition qui lui paraît plus équitable.

Une vive discussion a lieu au sujet des avantages et des inconvénients des deux propositions. Finalement, pour les sections c'est la proposition du Comité directeur qui est acceptée. Elle est beaucoup plus intéressante et moins contraignante.

La question n'est pas complètement abandonnée, le Comité directeur va réfléchir encore à cette idée.

Après une matinée bien remplie, le président central clôture la séance en remerciant ses collègues et les présidents de section de leur très active participation.





# ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS



**Samedi 28 juin 2014**  
**à la salle des Ouches**  
**au secrétariat central à Genève**

**Tous les membres de la FAIR sont les bienvenus à cette journée.**

**9 h.30**  
**10 h.00**  
**12 h.00**

**Rendez-vous à Genève**  
**Assemblée des délégués**  
**Apéritif et repas**

Le prix de la carte de fête pour les membres FAIR et les accompagnants est de Frs 40.- par personne et comprend :

**le café et les croissants**  
**l'apéritif**  
**le repas et les boissons**  
**le dessert et le café.**

**La carte de fête est offerte aux membres FAIR assistant à l'Assemblée des délégués.**

**↓ à renvoyer avant le 18 juin 2014 au Secrétariat central, rue Camille-Martin 20, 1203 Genève**



Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

NPA : ..... Localité : .....

Téléphone : .....

*Je participe à l'Assemblée des délégués, en tant que membre FAIR ou accompagnant (e)*

Nombre de personnes pour le repas, y compris le soussigné : .....

Date : ..... Signature : .....





# Cours incendie



Un groupe motivé s'est retrouvé samedi matin le 26 avril à La Chaux près de Cossonay, pour suivre le cours de lutte contre l'incendie organisé en collaboration avec le président de la section de La Vaudoise, Philippe Reymond.



Krummenacher, qui nous a présenté les diverses sources de feu, papier, bois, métal, etc., et surtout quel était le danger de ces feux et quelles étaient les précautions à prendre pour les éviter.

Une simple bouteille de laque laissée en plein soleil, derrière une vitre, se transforme en bombe.



Puis, nous avons passé aux exercices pratiques. Le feu est toujours impressionnant et fait peur, mais il faut essayer de ne pas céder à la panique, en respirant profondément pour essayer de bien réagir, ce qui n'est pas toujours facile.



Premier réflexe, téléphoner aux pompiers, le numéro de téléphone 112 est un numéro d'urgence valable dans toute la Suisse. Après il s'agit d'avoir la bonne réaction, soit quitter les lieux ou si c'est possible, combattre le feu avec le matériel adéquat à disposition.

Par exemple, si la friteuse prend feu, n'utilisez en aucun cas de l'eau, mais posez, par exemple, une poêle qui fera couvercle et le feu s'éteindra de lui-même, car il est privé d'oxygène.

A tour de rôle, nous avons éteint des feux provoqués par différentes sources, avec les moyens adaptés pour chacun.

Il est conseillé d'avoir un extincteur à mousse dans votre maison ou votre appartement.

Comme toutes les bonnes expériences, la matinée s'est terminée par un repas très convivial.

Un grand merci aux organisateurs, tout particulièrement à M. Krummenacher et P. Reymond ainsi qu'à l'entreprise Primus qui a mis tout le matériel à disposition.





# INFOS | SECTIONS

Date de remise des textes d'INFOS-Vente de juillet-août 2014 : 5 juin 2014

## LA CHAUX-DE-FONDS

**Président:** Jean-Claude Nicolet  
41, rue des Envers – 2400 Le Locle  
Tél. 032 931 23 51 – Natel 079 272 94 84  
E-mail: nicobus@bluewin.ch

**Correspondant au journal:** le comité

**Local et stamm:** Restaurant du Grand-Pont  
118, avenue Léopold-Robert – 2300 La Chaux-de-Fonds

### AGENDA 2014

- **Dimanche 5 octobre**  
Tournoi de pétanque à Cossonay
- **Jeudi 16 octobre**  
Assemblée générale

## LA FRIBOURGEOISE

**Président:** Jean-Pierre Staehlin  
Route de la Gravière 8 – 1782 Cormagens  
Tél. + Fax 026 466 70 40 – Natel 079 301 23 84  
E-mail: jpstaehlin@bluewin.ch

**Correspondant au journal:** Olivier Eltschinger  
Tél. 079 292 76 40

**Adresse postale:** FAIR, Section La Fribourgeoise  
Case postale 563 – 1701 Fribourg

**Local:** Auberge d'Avry Rosé – 1754 Avry

### AGENDA 2014

- **Vendredi 20 et samedi 21 juin**  
Sortie de 2 jours de la section (invitation suivra)
- **Dimanche 5 octobre**  
Tournoi de pétanque à Cossonay
- **Vendredi 10 octobre**  
A tous les membres de la section, visite des Moulins de farine de Granges-Marnand
- **Samedi 25 octobre**  
Assemblée générale, 16h30 à Rosé

## Hommage à Raphaël Morard



Le mardi 11 février, une nombreuse délégation de membres et amis ont pris part au dernier adieu à Raphaël Morard.

Membre, grand vétéran, il fit son entrée dans notre Association en 1949.

Durant les années où sa santé le

lui permettait, il prenait une part active à nos manifestations, particulièrement lors des Assemblées générales.

Il animait nos soirées dansantes, en donnant tout son art musical, au piano et à l'accordéon, pour le plaisir de tous.

Raphaël était également plein d'humour et nous avions toujours beaucoup de plaisir à le rencontrer.

Nous présentons à sa famille, l'expression de notre profonde sympathie et garderons de lui le meilleur souvenir.

Francis Chatagny

## La blague du mois

Un homme qui semble être littéralement exténué, va consulter un médecin.

- Docteur, ça ne peut plus durer. Ils vont me faire mourir...
- Ha bon ??? Mais qui veut votre mort?
- Ce sont les chiens du voisinage qui viennent rôder toutes les nuits autour de ma maison et ils aboient jusqu'à l'aube. Je ne peux plus fermer l'œil...
- Ne vous inquiétez pas. J'ai ce qu'il vous faut. Il s'agit d'un nouveau somnifère qui marche très très bien.
- Super!!! Je veux bien essayer n'importe quoi pourvu que je puisse dormir enfin...

Quelques semaines plus tard, l'homme est de retour chez son médecin et il a l'air encore plus fatigué que la première fois.

– Docteur, ce que vous m'avez proposé il y a quinze jours, ça ne fonctionne pas. Je suis encore bien plus fatigué qu'avant...

Le médecin, incrédule, secoue la tête de gauche à droite :

- Je ne comprends pas comment c'est possible... C'est pourtant le somnifère le plus fort du marché...
- Peut-être... Mais quand je me lève la nuit pour courir après les chiens et bien c'est pas facile d'en attraper un et de lui faire avaler ces satanés comprimés, vous savez...

Olivier Eltschinger



## La vie de la section

Les 20 et 21 juin, il y aura plusieurs événements à ces dates-là.

Tout d'abord, un début d'été que nous souhaitons beau et radieux. Ensuite, le match de coupe du monde entre la Suisse et la France, où la Suisse romande s'accorde unanimement sur le fait que notre équipe nationale aura réussi son mondial, si nous les battons (un peu de chauvinisme ne fait pas de mal....).

Et accessoirement, une vingtaine de membres, de la section La Fribourgeoise, seront en terre de Champagne pour notre sortie de deux jours.

Dans une prochaine édition, vous retrouverez un article, ainsi que des photos sur cette sortie, afin de remémorer de bons souvenirs aux participants (es) et faire envie à ceux qui ne sont pas venus.

D'ici là, nous vous souhaitons un bon début d'été.

Votre comité

## Infos Seniors

### Calendrier des rencontres pour l'année 2014

<b>18 juin</b>	Visite de l'usine Eternit à Payerne à 09h30 + apéritif
<b>juillet et août</b>	Vacances
<b>12 septembre</b>	Bénichon à l'abri PC à Montagny-la-Ville (dès 11h00)
<b>10 octobre</b>	Visite des Moulins de Granges-Marnand à 14h00 avec les actifs
<b>14 novembre</b>	Auberge de Rosé à Rosé à 14h00
<b>12 décembre</b>	Restaurant de la Gare à Cousset (dès 11h00 repas)

### Un joyeux anniversaire à ...

**Evelyne Imobersteg**, née le 19 juin  
**Michel Buchs**, née le 24 juin  
**Hubert Teyras**, née le 28 juin

**Marcel Philipona**, née le 9 juillet  
**Marie Meuwly-Yerli**, née le 11 juillet

## NEUCHÂTEL

En cas de nécessité, veuillez vous adresser à MM. Jean-Claude Moy ou Michel Bertholet, présidents d'honneur.

### Chers Collègues et amis de Neuchâtel

Etant donné que votre section reste sans comité, les sections de Bienne et de La Chaux-de-Fonds ont décidé de vous envoyer, par l'intermédiaire du journal INFOS-Vente, une convocation lors de chaque manifestation. Profitez-en, vous serez les bienvenus dans ces sections.

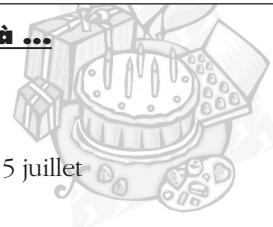
## AGENDA 2014

- **Dimanche 5 octobre**  
Tournoi de pétanque à Cossonay
- **Vendredi 17 octobre**  
Assemblée générale

### Un joyeux anniversaire à ...

**Cédric Russi**, née le 20 juin  
**Hans Halter**, née le 21 juin

**Eric-André Monbaron**, née le 5 juillet



## LA VAUDOISE

**Président:** Philippe Reymond  
Route de Cuarnens 6 – 1308 La Chaux  
Privé 021 861 42 84 – Natel 079 458 79 36  
Fax 021 861 35 58

**Correspondant au journal:** le comité

## AGENDA 2014

- **Dimanche 5 octobre**  
Tournoi de pétanque à Cossonay
- **Jeudi 30 octobre**  
Assemblée générale

### Infos Seniors

#### Programme pour l'année 2014

<b>27 juin</b>	Les Rochers-de-Naye, Marmotte Paradis
<b>25 juillet</b>	Auberge du Chalet-à-Gobet Route de Berne 300, Le Chalet-à-Gobet
<b>9 août</b>	Une sortie sera organisée pour fêter dignement les 101 ans de notre ami Georges Maulaz
<b>29 août</b>	Auberge du Chalet-à-Gobet
<b>26 septembre</b>	Restaurant de "L'Hôtel de Ville" 1115 Vullierens, tél 021 869.95.53
<b>31 octobre</b>	Restaurant de la "Tour de Gourze", tél 021 781.14.74
<b>28 novembre</b>	Auberge du Chalet-à-Gobet
<b>12 décembre</b>	Repas de Noël au "Café des Alpes" à Savigny, Route d'Oron 1, Savigny, tél 021 781.11.11

### Un joyeux anniversaire à ...

**Donato Stefanelli**, née le 27 juin

**Rolf J. Kuhnle**, née le 3 juillet

**Paul-André Ludwig**, née le 5 juillet

**Marcel Weissbrodt**, née le 8 juillet

**Jean-François Knecht**, née le 9 juillet





# La carte de crédit dans tous ses états



Dans le cadre de l'organisation d'un cycle de conférences programmées dans l'année, par la section de Genève, nous avons eu le plaisir d'accueillir et d'inaugurer la première soirée, ce vendredi 9 mai à 18h00 aux Ouches, dont le thème a porté sur "la carte de crédit dans tous ses états."



Quinze personnes étaient présentes pour cette animation menée par notre membre Giorgio Caggiula, dont les

cartes de crédit et de débit n'ont aucun secret, concernant les avantages, inconvénients, frais, intérêts, commissions, gratuité, sécurité etc.

Le professionnel et les connaissances de l'animateur, ont rendu la séance très intéressante. De nombreuses questions pertinentes ont été posées par les participants et ont trouvé des réponses amplement satisfaisantes.

Comme par exemple le paiement sans contact, dont les cartes sont reconnaissables au symbole des ondes radio en haut à gauche. La carte plastique avec cette fonction sans contact (puce électronique NFC), ne doit plus être insérée dans le terminal. Il suffit de la maintenir au-dessus du terminal où le symbole des ondes radio est visible, à une distance de maximum 4 cm. Un bref signal sonore confirme



la bonne exécution de la transaction. Cette opération n'est possible que pour les montants inférieurs à CHF 40.-.

Le futur a été également évoqué avec la suppression programmée de la carte plastique au détriment des paiements électroniques par smartphones.

D'où l'intérêt d'une telle soirée, didactique à souhait, qui sera renouvelée avec d'autres sujets.



Chers membres FAIR, votre passion et vos connaissances professionnelles, mises au service de votre Association, lors de soirée à thème proposée à vos collègues, permettra de reconduire cette initiative pour la plus grande satisfaction générale.

La présentation se termina par un apéritif dinatoire, offert par la section de Genève, préparé par Doris Frischknecht.

Merci à Giorgio Caggiula et à vous tous de votre présence.



Jean-Pierre CHEVRE  
Président de la section de Genève





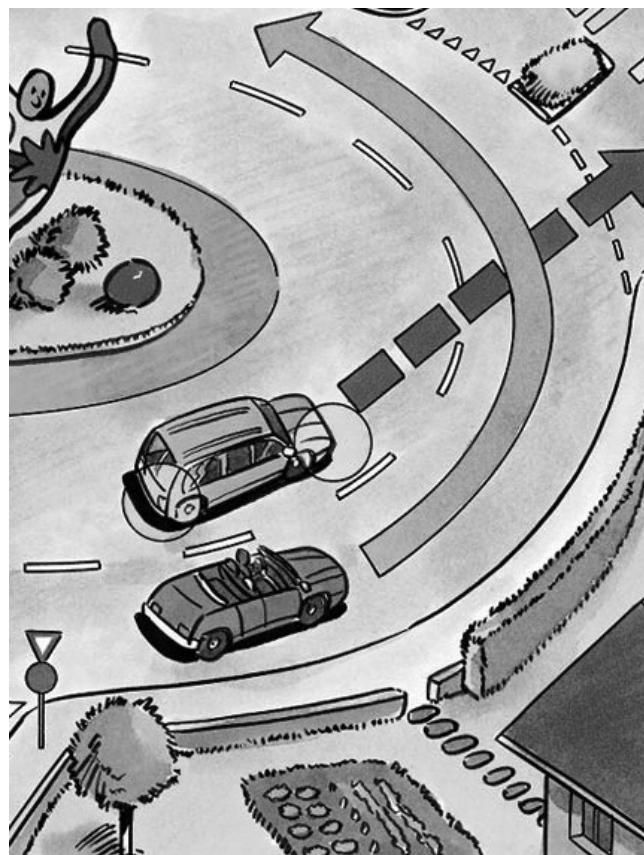
## Conseils aux conducteurs chevonnés... et à ceux qui le sont moins

### Giratoires

#### Comment circuler dans un giratoire ?

Peu d'entre nous connaissent véritablement les règles de circulation dans un rond-point, ce qui peut engendrer des situations dangereuses. Et pourtant, elles sont très simples.

Bonne route !



*La voiture de droite est prioritaire.*

#### Règles de circulation

- Je ralenti à l'approche du giratoire.
- J'accorde la priorité à tout véhicule venant de la gauche, qu'il se soit engagé dans le giratoire ou non.
- S'il y a plusieurs voies dans le giratoire, ma position d'entrée dans le giratoire dépend de la sortie que je souhaite prendre (en général voie de droite si je choisis de tourner à droite ou d'aller tout droit et voie de gauche si je désire tourner à gauche).
- A l'entrée du giratoire, je ne suis pas tenu de signaler ma direction, mais il est conseillé de le faire.
- Si je change de voie dans le giratoire, j'annonce ce déplacement et j'accorde la priorité aux autres véhicules.
- Avant de quitter le giratoire, je suis obligé d'indiquer mon intention (clignotant à droite ou signe de la main pour les cyclistes).
- Les cyclistes ne sont pas tenus de rouler sur le bord droit du giratoire, mais peuvent circuler au milieu de la voie.

TCS 2012





## VALAIS

**Président:** Alexandre Guex

Villa "Les Muguets" – Rte de la Rasse 3 – 1902 Evionnaz  
Natel 079 643 64 50  
E-mail: alex48@bluewin.ch

**Local du stamm:**

Restaurant Le Bistrot – Rue d'Oche 10 – 1920 Martigny  
Tous les derniers vendredis du mois dès 11h00

### AGENDA 2014

● **Samedi 14 juin**

Journée détente avec Broche à Evionnaz + visite des Gorges du Trient à Vernayaz

● **Date à définir (fin août)**

Visite de l'usine d'embouteillage EDEN à Dorénaz, suivie d'un repas

● **Dimanche 5 octobre**

Tournoi de pétanque à Cossy

● **Vendredi 10 octobre**

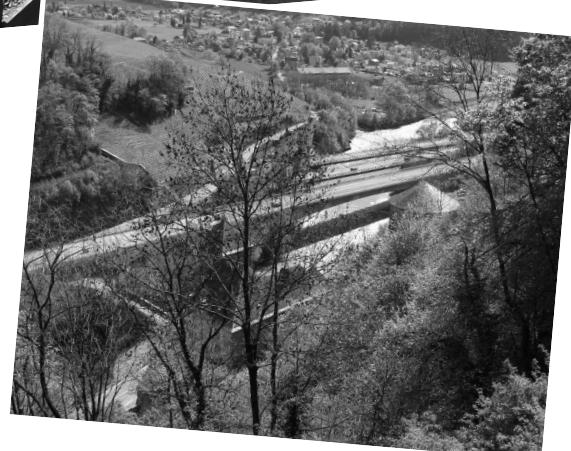
Rencontre Foire du Valais à Martigny au Stand Fils Mayes

● **Samedi 24 octobre**

Assemblée générale au restaurant Le Bistrot à Martigny

Suivi d'un repas spaghetti à la sauce ail des ours, au restaurant de la Grotte, avec une magnifique vue sur la vallée du Rhône.

Alexandre Guex



Un spectacle naturel merveilleux, dont les principaux acteurs, la pierre et l'eau, se nourrissent de l'imagination des hommes, pour rendre ce voyage inoubliable dans les entrailles de la terre.

Après un demi-kilomètre de sentier didactique dans une galerie éclairée, la promenade souterraine a atteint son paroxysme, lorsque le visiteur aperçoit un petit lac, alimenté par une vertigineuse cascade.

Il arrive parfois qu'après quelques instants, de minuscules fées raccompagnent les promeneurs vers la sortie...

### Un joyeux anniversaire à ...

**Gaby Carron**, né le 16 juin

**André Kloetzli**, né le 20 juin

**Marcel Fournier**, né le 26 juin

**Jacques Cheseaux**, né le 30 juin

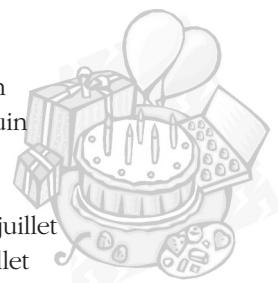
**Roger Savioz**, né le 30 juin

**Raymond Mabillard**, né le 3 juillet

**Jacques De Roeck**, né le 8 juillet

**Maurice Bertuchoz**, né le 13 juillet

**Marc Curty**, né le 15 juillet





# RUBRIQUE INFORMATIQUE



## Comment nettoyer le clavier d'un ordinateur?

**Le clavier d'un ordinateur doit être nettoyé périodiquement pour assurer le bon fonctionnement de l'appareil et prolonger sa durée de vie. Pour un ordinateur portable, cette opération concerne aussi bien les touches que le pavé tactile. Quelques méthodes simples permettent de procéder efficacement à cet entretien.**

### Pourquoi faut-il nettoyer le clavier d'un ordinateur?

Un clavier d'ordinateur est un accessoire grandement exposé aux saletés et aux microbes. En effet, à cause de sa position horizontale, de la poussière et des taches peuvent facilement se déposer sur, entre ou sous ses touches. En particulier, les doigts graisseux et moites sont les principales causes des taches qui s'y trouvent. D'un autre côté, à l'intérieur du clavier s'incruste une véritable communauté d'acariens et de poussière emportés par le vent et piégés par les touches. Le fait de manger près de l'ordinateur, et donc du clavier, est aussi un autre problème car les miettes vont s'y amasser. De ce fait, procéder au nettoyage du clavier est nécessaire non seulement pour entretenir le matériel mais surtout pour la santé. Il est alors conseillé de nettoyer le clavier d'ordinateur au moins une fois tous les deux mois.

### Le matériel nécessaire pour nettoyer le clavier d'un ordinateur

Pour effectuer correctement le nettoyage du clavier d'ordinateur, il faut une bouteille d'air comprimé ou un aspirateur, un pinceau, un chiffon ou une lingette et un tournevis. S'il s'agit d'un PC portable, un pinceau et une lingette suffisent.

Pour le clavier de bureau, le chiffon et la lingette peuvent être remplacés par un coton-tige imbibé d'alcool à 90° qui va servir pour enlever les taches noires sur les touches du clavier.

Avant de procéder au nettoyage proprement dit, le clavier doit être débranché de l'ordinateur s'il s'agit d'un ordinateur de bureau. Selon que le connecteur soit un PS/2 ou un USB, cette opération nécessitera ou non que l'unité centrale soit éteinte. S'il s'agit d'un ordinateur portable, l'appareil doit être éteint. Par ailleurs, il est préférable, surtout pour les allergiques, de nettoyer le clavier d'ordinateur dans un endroit bien ventilé, voire à l'extérieur afin de ne pas salir la maison et d'éviter les problèmes de santé.

### Comment nettoyer le clavier d'un ordinateur de bureau?

En général, le clavier de l'ordinateur de bureau est l'accessoire le plus souvent délaissé lors du nettoyage de l'appareil car, contrairement à ce que la plupart des gens pensent, essuyer les touches avec un chiffon sec ne suffit pas pour le rendre propre. Pour un vrai nettoyage, il faut alors commencer par vaporiser l'air comprimé sur les touches jusqu'à ce que toute la poussière qui s'est accumulée sous le clavier se dégage. Si le clavier n'a pas été nettoyé depuis longtemps, il va falloir en enlever toutes les touches.

Pour ce faire, il suffit de soulever légèrement un côté de la touche avec un tournevis pour la déclencher, mais en faisant attention car les clips peuvent se briser facilement. Il faut aussi prendre soin de noter la position des touches pour faciliter le remontage et veiller à ne perdre aucune pièce, notamment les petits ressorts de certaines touches. Une fois que les touches sont enlevées, la poussière sera essuyée à l'aide d'un pinceau et les zones difficiles d'accès vaporisées avec de l'air comprimé. Puis, il ne reste plus qu'à essuyer les touches une à une avec une lingette et à remonter le tout pour avoir un clavier comme neuf.

Suite page 14





## RUBRIQUE INFORMATIQUE (suite et fin)

### Comment nettoyer le clavier d'un ordinateur?

#### Comment nettoyer le clavier d'un ordinateur portable?

Nettoyer le clavier d'un ordinateur portable est une opération assez délicate car les touches d'un tel ordinateur ne s'enlèvent pas. La première étape consiste alors à renverser puis à secouer le clavier. Ensuite, vaporiser l'air compressé ou, à défaut, inspirer et souffler très fort entre les touches pour enlever les impuretés. Enfin, à l'aide d'un chiffon moite ou d'une lingette, essuyer délicatement chaque touche pour leur rendre leur éclat.

Par ailleurs, le pavé tactile d'un ordinateur portable est continuellement exposé aux traces de doigts et requiert alors également un nettoyage régulier. A cet effet, enlever la poussière, soit à l'aide d'un aspirateur comme pour les appareils photos, soit à l'aide d'un plumeau. Par la suite, il faudra, essuyer l'écran avec une lingette spéciale vendue en magasin ou un chiffon microfibre comme celui utilisé pour les lunettes. A noter que le chiffon microfibre est idéal pour essuyer les traces de doigts, cependant, s'il y a un dépôt de saleté sur l'écran, il vaut mieux utiliser une lingette pour éviter les rayures. Enfin, il est bon de savoir que les produits à base d'alcool ne doivent pas être appliqués sur la surface de l'écran tactile.

#### BIEL / BIENNE

En cas de nécessité, veuillez vous adresser à  
Monsieur Marcel Chuard, président d'honneur  
Natal 079 308 74 21

##### Local du stamm:

Restaurant Romantica – Allmendstrasse – 2562 Port  
Tél. 032 331.56.55 – tous les vendredis dès 17h30

##### Adresse postale :

Case postale 633 – 2540 Grenchen

#### AGENDA 2014

##### ● Dimanche 5 octobre

Tournoi de pétanque à Cossonay



#### Un joyeux anniversaire à ...

**Michel Giauque**, né le 22 juin  
**Marcel Chuard**, né le 28 juin

**Jean-Pierre Brotschi**, né le 12 juillet

#### GENÈVE

**Président:** Jean-Pierre Chèvre  
Ch. du Banc-Bénit 38 – 1213 Petit-Lancy  
Natal 079 202 89 01  
E-mail : jp.chevre@bluewin.ch

**Correspondant au journal:** Fabrice Gruffaz  
**Local:** Les Ouches, 20 rue Camille Martin - 1203 Genève

#### AGENDA 2014

##### ● Samedi 30 août

En matinée, balade viticole à Dardagny, suivi d'un déjeuner au Domaine de Stéphane Gros

##### ● Dimanche 5 octobre

Tournoi de pétanque à Cossonay

##### ● Vendredi 7 novembre

Assemblée générale



#### Un joyeux anniversaire à ...

**Edouard Rosselet**, né le 1<sup>er</sup> juillet  
**Benjamin Pignat**, né le 9 juillet  
**Laurent Sitbon**, né le 12 juillet



## Conseil juridique

# Heures ou travail supplémentaires : quelle différence ?

**L'activité supplémentaire effectuée par un travailleur peut être soumise à deux régimes distincts, à savoir celui des heures supplémentaires, relevant du droit privé, ou celui du travail supplémentaire, relevant du droit public. Les conditions auxquelles ces heures peuvent être exigées sont différentes et la contre-prestation due par l'employeur n'est pas toujours identique.**

Les heures supplémentaires sont celles qui dépassent l'horaire de travail convenu jusqu'à la limite du maximum légal autorisé. Le travail supplémentaire correspond aux heures qui sont effectuées au-delà de cette limite.

### Les heures supplémentaires

Les heures supplémentaires sont définies comme les heures de travail qui dépassent l'horaire de travail convenu. L'horaire convenu peut être fixé dans le contrat de travail, découler d'une convention collective de travail ou encore correspondre à l'horaire usuellement pratiqué dans l'entreprise. Selon le Code des obligations (CO), si les circonstances exigent des heures de travail plus nombreuses que ne le prévoit le contrat, l'usage, un contrat-type de travail ou une convention collective de travail, le travailleur est tenu d'exécuter ce travail supplémentaire dans la mesure où il peut s'en charger et où les règles de la bonne foi permettent de le lui demander (art. 321c al. 1 CO).

Il s'agit d'une disposition impérative à laquelle les parties ne peuvent pas déroger. Seules les heures de travail effectuées dans l'intérêt de l'employeur, et donc nécessaires à la bonne exécution du travail, sont considérées comme des heures supplémentaires.

Si l'employé effectue des heures supplémentaires de son propre chef, il devra en informer l'employeur sans tarder et apporter la preuve que ces dernières étaient justifiées par les circonstances. De son côté, l'employeur ne peut exiger l'accomplissement d'heures supplémentaires que si ces dernières sont nécessaires à la sauvegarde de ses intérêts légitimes et qu'elles sont justifiées par l'existence de circonstances momentanées.

Lorsque le travailleur effectue des heures supplémentaires, l'employeur peut, avec l'accord du collaborateur, compenser ces heures par un congé d'une durée au moins égale (art. 321c al. 2 CO). L'accord de l'employé n'est soumis à aucune forme et peut être tacite ou prévu dans le contrat de travail<sup>1</sup>.

A défaut d'accord sur la compensation des heures supplémentaires par un congé, l'employeur est tenu de rétribuer les heures supplémentaires en versant le salaire normal majoré de 25% au moins, sauf clause contraire d'un accord écrit, d'un contrat-type de travail ou d'une convention collective de travail (art. 321c al. 3 CO).

Les dispositions relatives à la compensation en congé ou au paiement des heures supplémentaires n'étant pas impératives, les parties peuvent y déroger et prévoir par écrit de réduire ou d'exclure la contre-prestation de l'employeur. A la condition qu'une convention collective de travail ou qu'un contrat-type n'impose pas d'autres règles, le contrat de travail pourrait ainsi prévoir que les heures supplémentaires sont rémunérées à 100% au lieu de 125% ou mentionner que les heures supplémentaires ne sont ni payées ni compensées.





Selon la jurisprudence, un tel accord est valable à la condition qu'il soit prévu par écrit et que le salaire comprenne une rémunération forfaitaire des heures supplémentaires<sup>2</sup>.

## Le travail supplémentaire

Le travail supplémentaire correspond au travail accompli au-delà de la durée maximale de la semaine de travail fixée par la loi sur le travail (LTr)<sup>3</sup>. En vertu de l'article 9 LTr, la durée maximale de la semaine de travail est de quarante-cinq heures pour les travailleurs occupés dans les entreprises industrielles, ainsi que pour le personnel de bureau, le personnel technique et les autres employés, y compris le personnel de vente des grandes entreprises de commerce de détail. Elle est fixée à cinquante heures pour tous les autres travailleurs.

En principe, le travail supplémentaire est interdit. Toutefois, selon l'article 12 LTr, la durée maximum de la semaine de travail peut être dépassée, à titre exceptionnel:

- En cas d'urgence ou de surcroît extraordinaire de travail;
- Pour dresser un inventaire, arrêter des comptes ou procéder à une liquidation;
- Pour prévenir ou supprimer des perturbations dans l'entreprise, si l'on ne peut attendre de l'employeur qu'il recoure à d'autres moyens.

La durée du travail supplémentaire est strictement limitée par la loi (art. 12 al. 2 LTr), laquelle exclut tout travail supplémentaire pour les femmes enceintes et exige le consentement des travailleurs ayant des responsabilités familiales. Le travail supplémentaire ne peut en principe être effectué que les jours ouvrables et dans le cadre du travail de jour ou du soir.

En vertu de l'article 13 LTr, l'employeur doit verser à l'employé qui effectue du travail supplémentaire un supplément de salaire d'au moins 25%, qui n'est toutefois dû aux employés de bureau, aux techniciens et aux autres employés, y compris le personnel de vente des grands établissements du commerce de détail, qu'à partir de la soixante et unième heure de travail supplémentaire accomplie dans l'année civile.

Pour ces travailleurs, les soixante premières heures de travail supplémentaire accomplies dans l'année civile devront être compensées ou rétribuées selon le même régime que celui prévu par la loi ou par les parties pour les heures supplémentaires<sup>4</sup>. La loi précise enfin que le travail supplémentaire ne donne droit à aucun supplément

de salaire lorsqu'il est compensé, avec l'accord du travailleur et dans un délai convenable<sup>5</sup>, par un congé de même durée.

## Un exemple concret

Si un employé de bureau est soumis à un horaire contractuel de quarante heures par semaine et qu'il travaille cinquante heures durant une semaine, il aura accompli cinq heures supplémentaires et cinq heures de travail supplémentaire.

## En résumé

La loi sur le travail prévoit, s'agissant du travail supplémentaire, le même principe de compensation que le Code des obligations en matière d'heures supplémentaires, à savoir le paiement du salaire à 125% ou, avec l'accord du travailleur, la compensation par un congé de durée égale.

Toutefois, si les parties peuvent en principe déroger par écrit aux dispositions du CO s'agissant de la compensation des heures supplémentaires, celles posées par la loi sur le travail sont impératives et imposent une compensation du travail supplémentaire en temps ou en espèces<sup>6</sup>. Les conditions prévues par la loi sur le travail pour pouvoir effectuer du travail supplémentaire sont en outre beaucoup plus strictes que celles posées par le Code des obligations, s'agissant de l'exigibilité des heures supplémentaires.

Enfin, le respect des dispositions de la loi sur le travail peut faire l'objet d'un contrôle de la part des inspections cantonales du travail et aboutir, en cas de violation dûment constatée, à des sanctions financières pour l'employeur.

1 Arrêt du TF 4C.32/2005 du 2 mai 2005

2 ATF 124 III 469 et arrêt du TF 4A\_73/2011 du 2 mai 2011

3 Pour toute précision sur les dispositions de la LTr, voir le commentaire du Seco, disponible en ligne: [www.seco.admin.ch/themen/00385/00390/00392/index.html?lang=fr](http://www.seco.admin.ch/themen/00385/00390/00392/index.html?lang=fr)

4 Arrêt du TF 4C.47/2007 du 8 mai 2007

5 Cette compensation doit intervenir dans un délai de quatorze semaines, à moins que les parties ne conviennent d'un délai plus long, qui ne peut toutefois excéder douze mois (art. 25 OLT1)

6 Cette compensation obligatoire n'intervient qu'à partir de la soixante et unième heure de travail supplémentaire accomplie dans l'année civile pour les travailleurs mentionnés à l'article 13 al. 1 LTr

**Roxane Zapella, SAJEC**  
tit. du brevet fédéral de spécialiste  
en assurances sociales  
Entreprise Romande  
Mars 2014